

**Conseil d'administration n° 16
séance du 24 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-11.15 relative au Budget initial pour 2023
de l'École de l'air et de l'espace**

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 212,
Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace, notamment son article R. 3411-131,
Vu la circulaire budgétaire n° 2022-073202 du 26 juillet 2022 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2023,
Vu le vademecum d'août 2022 relatif à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'État,*

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, vote les autorisations budgétaires pour 2023 suivantes :

Emplois	<ul style="list-style-type: none">• Plafond notifié : 300 ETPT
Autorisations d'engagement (AE)	<ul style="list-style-type: none">• Personnel : 25 380 000,00 €• Fonctionnement : 3 636 222,00 €• Investissement : 1 719 246,00 €
Crédits de paiement (CP)	<ul style="list-style-type: none">• Personnel : 25 380 000,00 €• Fonctionnement : 3 636 222,00 €• Investissement : 1 465 150,00 €
Autres	<ul style="list-style-type: none">• Prévisions de recettes : 30 557 581,00 €• Solde budgétaire : 76 210,00 €

Article 2 :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, vote les prévisions comptables pour 2023 suivantes :

- Variation de trésorerie : 76 210,00 €
- Résultat patrimonial : bénéfice de 3 967,00 €
- Capacité d'autofinancement (CAF) : 543 967,00 €
- Variation du fonds de roulement (FDR) 76 210,00 €

Article 3 :

Les autorisations budgétaires et les prévisions comptables pour 2023 votées par le conseil d'administration figurent dans les tableaux n° 1, 2, 4 et 6 de la liasse budgétaire « GBCP », annexés à la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération, accompagnée de la liasse budgétaire, sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Président du conseil d'administration,
GAA (2S) Jean-François FERLET

